



Madame
Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de
l'intérieur (DFI)
Palais fédéral Est
3003 Berne



Notre réf. MCNE
Votre réf. /

Date 21 AOUT 2024

**Consultation fédérale - Modification de l'ordonnance sur l'assurance militaire
(RS 833.11 ; OAM)**

Madame la Conseillère fédérale,

L'Etat du Valais vous remercie de lui permettre de se déterminer sur le projet de révision mentionné sous rubrique et a l'honneur de vous communiquer ci-après sa prise de position.

Le Conseil d'Etat salue le principe d'harmonisation de l'ordonnance sur l'assurance militaire introduit par le projet. Pour mémoire, plusieurs lois fédérales du droit militaire et des assurances avaient été révisées dans le cadre du développement de l'armée en 2018 (cf. message relatif à la modification des bases légales concernant le développement de l'armée, FF 2014 6693). Il était donc logique de procéder à la révision de ladite ordonnance pour la mettre en conformité et développer à son échelon la mise en œuvre.

Le Conseil d'Etat valaisan est ainsi favorable au projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance militaire comme proposé et n'a pas de commentaires à formuler.

La personne de contact en cas de questions est Mme Marie Claude Noth-Ecoeur, cheffe du Service de la sécurité civile et militaire (marie-claude.noth-ecoeur@admin.vs.ch / 027 606 70 55).

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cet objet et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à - uv@bag.admin.ch
- gever@bag.admin.ch
- Mme Marie Claude Noth-Ecoeur, cheffe du Service de la sécurité civile et militaire

